

**Résolution CM/ResDip(2008)1  
concernant le règlement révisé du Diplôme européen des espaces protégés**

*(adoptée par le Comité des Ministres le 20 février 2008,  
lors de la 1018e réunion des Délégués des Ministres)<sup>1</sup>*

**Annexe 6 : Plan type pour les rapports annuels**

**Rapport annuel pour l'année 2024.**

Les rapports annuels doivent faire apparaître les modifications par rapport à l'année précédente, dans des termes dynamiques de gestion et de fonctionnement et ne doivent pas se limiter à présenter des données de base. Tout nouveau texte ou carte introduisant une modification dans l'état de la zone devra être joint au rapport annuel.

Etat :Italie

Nom de la zone: Ente Parco regionale Migliarino San Rossore Massaciuccoli

Année et nombre d'années depuis l'octroi ou le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés :

4ème année depuis le renouvellement adopté le 23 septembre 2020 - Résolution [CM/ResDip\(2020\)7](#)-

Autorité centrale concernée :

Nom : Ministero dell'Ambiente e della Sicurezza Energetica - Direzione generale per la protezione della natura

Adresse: via Capitan Bavastro, 174 - 00154 ROMA

Tél : +390657223433

Fax : +390657223470

e-mail : [pnm-udg@mite.gov.it](mailto:pnm-udg@mite.gov.it)

www : [www.mase.gov.it](http://www.mase.gov.it)

**Autorité responsable de la gestion de la zone diplômée :**

Nom : Ente Parco regionale Migliarino San Rossore Massaciuccoli

Adresse: loc. Cascine Vecchie, San Rossore - 56122 PISA

Tel : +39050 539301 (F.Logli)

Fax :

e-mail : [foreste@sanrossore.toscana.it](mailto:foreste@sanrossore.toscana.it)

www : [www.parcosanrossore.org](http://www.parcosanrossore.org)

---

<sup>1</sup> Telle qu'amendée par la Résolution CM/ResDip(2014)2 le 2 juillet 2014, lors de la 1204e réunion des Délégués des Ministres.  
Internet : <http://www.coe.int/cm>

1. **Conditions** : Lister ici toutes les conditions dont l'octroi ou le renouvellement du Diplôme européen a été assorti. Expliquer soit comment les conditions ont été totalement mises en œuvre, soit les progrès dans leur mise en œuvre. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

N/A

2. **Recommandations** : Lister ici toutes les recommandations dont l'octroi ou le renouvellement du Diplôme européen a été assorti. Expliquer soit comment les recommandations ont été totalement mises en œuvre, soit les progrès dans leur mise en œuvre. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

1. **poursuivre les efforts d'intégration du parc au tissu régional ; prendre davantage d'initiatives pour impliquer la communauté locale, les groupes d'intérêt (agriculteurs, etc.) et les organismes de sauvegarde de la nature dans les discussions. Tirer parti de la récente extension de la réserve de biosphère à cette fin ;**

- Charte européenne du tourisme durable : prévu un Forum ce 19 décembre 2024 avec la participation de tous les sujets impliqués afin de faire le point sur la première année d'activités

- le projet **d'accès depuis le système ferroviaire** (gare de Massarosa aux abords du Lac) a été préparé : il s'agit entre autres d'une piste cyclable qui sera réalisée avec le financement destiné aux Communes faisant partie de la Réserve de Biosphère.

- Le projet pour un nouveau **centre d'accueil des visiteurs** dans la réserve naturelle de Cornacchiaia, a démarré par le consolidement statique qui permettra au WWF d'utiliser une salle pour ses activités.

- Deux **parcours accessibles à tou(te)s** dans le Parc (*Sabrina Bulleri* dans le Domaine de San Rossore. Le parcours a été réaménagé et inauguré le 12 octobre, avec la participation des associations sportive des handicapés. Le parcours *Tre Pini* près de la Basilique romaine de San Piero a Grado a été réaménagé avec la collaboration de l'association « Talenti Autistici », des enfants autistiques. Les visites guidées sont fréquentes avec la participation d'autres associations pour la protection de la nature (Legambiente) et récemment d'une guide et naturopathe experte en forest bathing.

- troisième édition du programme d'évènements (« Viviparco ») dans le parc, théâtre, présentation de livres, concerts non amplifiés en plein air.

- Rencontres sur les coupes de forêt pour la prévention des incendies

Continuent les rencontres avec les activistes des associations pour la protection de la nature pour discuter sur le plan spécifique de lutte contre les incendies de forêt (deuxième année). Le débat est toujours animé et persiste le dialogue sur les coupes de forêts et notamment du sous-bois dans les zones d'interface entre la forêt et les zones urbanisées. À la fin des réunions, qui se sont déroulées sur les lieux, l'accord a porté cette année aussi sur méthodes de coupes qui préservent à la fois le paysage, la nature et les objectifs de prévention des incendies par une sélection des arbustes et des arbres à préserver et un choix du système de travail le moins mécanisé possible.

- continuation des activités pour la protection de *Charadrius alexandrinus* et *Caretta caretta* avec les associations Legambiente, WWF et LIPU. Le *Charadrius alexandrinus* avait nidifié mais les œufs ont été pris par un renard. Pas de nidification de *Caretta caretta* dans le Parc malgré le suivi intensif.

2. **élaborer un document de synthèse sur la gestion couvrant toutes les activités et exposant tous les régimes de protection (parc régional, réserves, sites Natura 2000, site Ramsar, réserve de biosphère, réserve marine) et traduire ce document en anglais et/ou en français ; réexaminer le zonage si nécessaire, envisager la possibilité de créer dans son prolongement un site d'importance communautaire (SIC) au titre de la Directive "Habitats" du Conseil européen (92/43/CEE) et envisager l'extension de l'espace diplômé ;**

Aucune modification. On attend approbation par la Région du nouveau Plan intégré du Parc qui contient ce document de synthèse.

3. **recruter des agents pour remplacer ceux qui partent à la retraite ou prennent leurs congés annuels. Envisager une augmentation des effectifs pour répondre aux nouveaux besoins résultant de la responsabilité pour la réserve marine, de l'extension de la réserve de biosphère et de la désignation du site de Ramsar ;**

Aucune modification. La prévision de recrutement d'un agent en 2025 est confirmée.

4. **poursuivre les activités de recherche et de surveillance, et notamment :**  
**actualiser la carte de la végétation ;**  
**mettre en œuvre et surveiller les mesures de gestion des eaux en lien avec le drainage des terres agricoles et du lac de Massaciucoli ;**  
**- surveiller l'état du secteur des dunes et y poursuivre les activités de protection**

Aucune modification.

5. **poursuivre et, si nécessaire, intensifier les programmes de lutte contre les espèces exotiques envahissantes et de contrôle des populations de daims et de sangliers. Mener une politique conforme au régime de protection du parc pour le renouvellement de la couverture forestière ;**

Le Parc poursuit le contrôle de daims et sangliers comme dans les années précédentes avec un fort engagement des agents et l'aide, dans les zones externes (dites contiguës) des chasseurs formés. Dans le domaine de San Rossore, avec l'aide d'une troupe de loups, les objectifs fixés ont été atteints. San Rossore doc, 3000 ha de forêt, 1500 de terrains agricoles et pâturages, est donc en équilibre et on assiste à une reprise du sous-bois. La réduction de la population dans les autres zones demande encore d'effort et de temps.

L'insecte allochtone *Toumeyella parvicornis* est de plus en plus diffus. Les pins affectés par l'infestation sont désormais des centaines dans la partie sud du Parc ; l'insecte a été trouvé plus au nord aussi, sans symptômes sur les pins pour le moment. Le Plan d'action du Service phytosanitaire régional est constamment mis à jour par la Région; environ 1600 pins, notamment dans les milieux peri-urbains, ont été traités par l'endotérapie. Cette méthode a été efficace sur les pins de Roma. La recherche sur la lutte biologique par un insecte antagoniste *Thalassa montezumae* continue par la vérification du protocole de lutte biologique. L'Institut de recherche national en agriculture, secteur entomologique (CRA\_ABP) compte de terminer dans les premiers mois de 2025 la mise à point du protocole et avoir l'autorisation des Ministères (soit le Ministère de l'Agriculture et des Forêts, soit celui de l'Environnement) qui rendra possible le lancement en nature de cet insecte.

6. **poursuivre les efforts de lutte contre la pollution sonore et lumineuse aux abords du parc ; instaurer des mesures limitant la circulation de véhicules à moteur dans le parc et négocier la mise en place d'un dispositif de transports publics avec les autorités compétentes ;**

La nouvelle ligne de bus qui relie la ville de Pisa à San Rossore est active toutes les fins de semaines et jours de fête. La ligne est beaucoup utilisée par les groupes en visites et les sportifs.

7. **poursuivre les efforts de développement d'une agriculture durable, notamment grâce à la réduction du recours aux engrais et aux pesticides, qui nuisent à la qualité de l'eau ; envisager l'instauration d'un label régional pour les produits et services en rapport avec l'extension de la réserve de biosphère ;**

aucune modification.

8. **traduire le site internet et les documents d'information du public dans des langues étrangères afin que les nombreux touristes étrangers attirés par la ville de Pise et sa région apprécient les atouts du parc ; publier et mettre à la disposition des visiteurs au moins une liste des espèces, présentées sur les panneaux d'information, avec leurs noms en quatre langues, en plus du nom scientifique ;**

aucune modification.

9. **entretenir et consolider le réseau de centres qui diffusent des informations sur la nature, la culture et l'histoire de la région. Utiliser plus systématiquement les logos des désignations internationales, en particulier celui du Diplôme européen, en y associant les explications nécessaires ;**

aucune modification

10. **dans le contexte de l'élaboration du nouveau plan intégré pour le parc, mener des discussions sur le déménagement des activités artisanales du secteur bordant le lac de Massaciucoli. Prévoir dans le plan intégré en cours d'élaboration des dispositions spécifiques consacrées au changement climatique et à la manière de gérer ce problème dans la perspective d'une sauvegarde à long terme des espèces et habitats typiques du secteur.**

Aucune modification. Le Plan intégré du Parc est en cours d'adoption par la Région ce qui permettra le faire démarrer le débat public.

3. **Gestion du site** : Lister ici toute modification dans la gestion du site détenant le Diplôme européen, en ce qui concerne les environnements terrestre et aquatique (si applicable), et en ce qui concerne les agents et les ressources financières, depuis l'envoi du dernier rapport annuel au Conseil de l'Europe. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

Le Plan de gestion du Site Natura2000 IT5170002 Selva Pisana (9657 ha, soit le 41,7% de la surface du Parc), approuvé en fin 2023. Premiers effets des mesures : réduction de l'extension des coupes à blanc dans les pinèdes (1 ha maximum au lieu de 3) et suspension des activités militaires dans une réserve naturelle proche des dunes.

4. **Frontières** : Détailler tout changement apporté aux frontières du site détenant le Diplôme européen depuis l'envoi du dernier rapport annuel au Conseil de l'Europe. S'il y a des changements, veuillez joindre une carte appropriée à ce rapport. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

Le nouveau Plan Intégré du Parc que le Parc a proposé à la Région Toscane comprend des nouvelles frontières (voir annexe) avec + 985,34 ha de surface in plus, dont 937,15 ha de zones internes (couleur vert dans la première des trois cartes). Parmi les zones internes sous la compétence exclusive du Parc on a essayé de comprendre le maximum de zones de valeur naturelle élevée, mais on a dû exclure zones palustres et agricoles où la chasse a encore un grand intérêt pour la population et les agriculteurs. Ces zones externes seront sous la compétence des communes mais selon des normes précises et une planification du Parc.

Nous rappelons que cette proposition n'est pas définitive. Après débat public, elle sera approuvée par la Région avec ou sans modifications.

5. **Autres informations** : Lister ici toute autre information, concernant le site détenant le Diplôme européen, que vous estimez nécessaire de fournir au Conseil de l'Europe.

Rien à signaler